

DELIBERATION N° 81/62 : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE/COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS ET DE BASKET

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 Décembre 1979, avait confié au Cabinet ARCHE la mission d'établir un plan-masse en vue de la couverture des terrains de tennis et de basket.

Suite à la demande de la Commune en vue de déterminer les honoraires de l'architecte, le Cabinet ARCHE a fait parvenir en Mairie un contrat de maîtrise d'oeuvre et d'ingénierie dont il est donné lecture.

Celui-ci laisse apparaître une note de complexité de 3, un coût d'objectif de 850 000 F H.T., un taux de rémunération de 9,4 % et un forfait de rémunération de 79 900 F H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec le Cabinet ARCHE, 66. boulevard Jean Jaurès à NANCY, un contrat de maîtrise d'oeuvre pour la couverture du terrain de tennis et de basket, pour un montant T.T.C. de 93 962 F 40,
- rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 1981.